

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ**

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 du conseil de la municipalité de Sainte-Marie-Salomé tenue le lundi 28 octobre 2019, à 19 h, au 121, ch. Viger, à Sainte-Marie-Salomé, et y sont présents, formant un quorum sous la présidence de la mairesse **Madame Véronique Venne**.

<b>Sont présents :</b>	M <sup>me</sup> Diane Trépanier	Siège # 1
	M <sup>me</sup> Josianne Lépine Perreault	Siège # 2
	M <sup>me</sup> Cindy Morin	Siège # 3
	M <sup>me</sup> Véronique St-Pierre	Siège # 4
	M. Benoit Tousignant	Siège # 5

<b>Est absent :</b>	M. Mathieu Massé	Siège # 6
---------------------	------------------	-----------

M. Pierre Mercier, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

---

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'ajournement ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Pavillon des Loisirs : Mandats (3) ;
4. Cour d'école : Collecte de fonds ;
5. Cour municipale : Désignation d'un procureur «Entente» ;
6. Cour municipale : Aide financière soutien à la coopération intermunicipale procureur municipal ;
7. MRC - Projet aide financière : Diagnostique Gestion des matières résiduelles ;
8. MRC - Projet aide financière : Archiviste régional ;
9. Période de questions ;
10. Levée de la séance

#### **1. Ouverture de l'ajournement**

La mairesse déclare ouvert l'ajournement la séance du conseil.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

**R 214-2019**

IL EST PROPOSÉ par Mme Cindy Morin, secondé par Mme Véronique St-Pierre et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

### **3. Pavillon des Loisirs : Mandats**

ATTENDU QUE le besoin d'un pavillon des loisirs est nécessaire et que le conseil désire doter son parc municipal d'une telle structure ;

ATTENDU QUE les travaux d'ingénierie sont dispendieux et ceci demande au conseil un moment de réflexion sur l'orientation du projet ;

**R 215-2019**

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Josianne Lépine-Perreault, secondé par Mme Diane Trépanier et résolu de reporter ultérieurement ce dossier.

### **4. Cour d'école : Activité de financement**

*La demande a été retiré. Le dossier est clos.*

### **5. Cour municipale : Désignation procureur municipal «Entente»**

**R 216-2019**

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Trépanier, secondé par Mme Véronique St-Pierre et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Marie-Salomé soit partie prenante de l'entente portant sur la désignation d'un procureur devant la cour municipale commune de la Municipalité Régionale de Comté de Montcalm. La mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier sont dûment autorisés à signer la dite entente.

### **6. Cour municipale : Aide financière soutien à la coopération intermunicipale «procureur municipal»**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marie-Salomé a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alexis, la municipalité de Saint-Calixte, la municipalité de Saint-Esprit, la municipalité de Saint-Jacques, la municipalité de Saint-Liguori, la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, la municipalité de Saint-Roch-Ouest, la municipalité de Sainte-Julienne, la municipalité de Sainte-Marie-Salomé et la Ville de Saint-Lin-Laurentides désirent présenter un projet de coopération intermunicipale dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

**R 217-2019**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit Tousignant, secondé par Mme Josianne Lépine-Perreault et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et décrète ce qui suit :

*Le conseil de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé s'engage à participer au projet de coopération « Procureur municipal » et d'assumer une partie des coûts.*

*Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.*

*Le conseil nomme la MRC de Montcalm comme responsable du projet.*

## **7. MRC Projet Aide financière : Diagnostique Gestion des matières résiduelles**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marie-Salomé a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alexis, la municipalité de Saint-Calixte, la municipalité de Saint-Esprit, la municipalité de Saint-Jacques, la municipalité de Saint-Liguori, la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, la municipalité de Saint-Roch-Ouest, la municipalité de Sainte-Julienne, la municipalité de Sainte-Marie-Salomé et la Ville de Saint-Lin-Laurentides désirent présenter un projet de coopération intermunicipale dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

**R 218-2019**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Lépine-Perreault, secondé par Mme Véronique St-Pierre et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et décrète ce qui suit :

*Le conseil de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé s'engage à participer au projet de coopération « Gestion des matières résiduelles »*

*Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.*

## **8. MRC Projet d'aide financière : Archiviste régional**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marie-Salomé a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alexis, la municipalité de Saint-Calixte, la municipalité de Saint-Esprit, la municipalité de Saint-Jacques, la municipalité de Saint-Liguori, la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, la municipalité de Saint-Roch-Ouest, la municipalité de Sainte-Julienne, la municipalité de Sainte-Marie-Salomé et la Ville de Saint-Lin-Laurentides désirent présenter un projet de coopération intermunicipale dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

**R 219-2019**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Cindy Morin, secondé par Mme Josianne Lépine-Perreault et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et décrète ce qui suit :

*Le conseil de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé s'engage à participer au projet de coopération « Archiviste régional »*

*Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.*

## **9. Période de questions**

*Aucune question*

***Ajournement de la séance régulière du 7 octobre 2019***

## **10. Levée de l'ajournement de la séance**

**R 220-2019**

IL EST PROPOSÉ par M. Benoit Tousignant, secondé par Mme Véronique St-Pierre et résolu unanimement de lever l'ajournement la séance à 19h34 en présence de 1 personne.

Le 28 octobre 2019.

---

**VÉRONIQUE VENNE**  
Mairesse

---

**PIERRE MERCIER**  
Directeur général/  
secrétaire-trésorier par  
intérim